

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* —
5 n° ICC-01/14-01/21
6 Juge Miatta Maria Samba, Président — Juge María del Socorro Flores Liera — Juge
7 Sergio Gerardo Ugalde Godínez
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Lundi 3 octobre 2022
10 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
11 M. L'HUISSIER : [09:32:25] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:32:54] Bonjour à tous.
15 Bienvenue à l'audience d'aujourd'hui.
16 Madame la greffière, ayez l'amabilité d'appeler l'affaire.
17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:07] Bonjour, Madame la Présidente,
18 Madame, Monsieur, les juges.
19 Situation en République centrafricaine II, *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani*.
20 Numéro de l'affaire : ICC-01/14-01/21.
21 Et nous sommes en audience publique.
22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:21] Merci.
23 Le conseil peut-il annoncer la représentation, je vous prie ?
24 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:33:31] Bonjour, Madame la Présidente,
25 Mesdames, Madame et Monsieur, les juges.
26 Aujourd'hui, Holo Makwaia qui suis * première substitute du Procureur ; *Leonie
27 von Braun qui est substitut du Procureur, Yuichiro Omori, Vanessa Hernández et
28 Ramu Bittaye.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:01] Je vous en prie,
2 M^{me} Pellet pour les (*inaudible*).
3 M^{me} PELLET : [09:34:15] Merci, Madame la Présidente. Les victimes sont
4 représentées par Tars Van Litsenborgh et par moi-même, Sarah Pellet, conseil au
5 Bureau du conseil public pour les victimes.
6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:27] Je vous remercie,
7 Maître Pellet.
8 Maître Naouri, pour la Défense.
9 M^e NAOURI : [09:34:31] Merci, Madame le Président.
10 À côté de moi : M^e Jacobs et Léa Allix. Derrière moi : M^e François-Jacquemin,
11 M^e Valduriez et Manon Lanselle. Et quant à moi, je suis Jennifer Naouri.
12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:44] Je vous remercie,
13 Maître Naouri.
14 Pour le procès-verbal, je note que l'accusé, M. Said, est présent dans la salle
15 d'audience. Bonjour, Monsieur Said.
16 M. SAID : [09:34:50] Oui. Bonjour, Madame la... la juge Présidente. Bonjour, Madame
17 la juge et bonjour, Monsieur le juge.
18 (*Le témoin est introduit dans le prétoire*)
19 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0547 (*sous serment*)
20 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:07] Je vous remercie.
22 Bonjour, Monsieur le témoin.
23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:17] Bonjour, Madame la Présidente.
24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:24] J'espère que vous
25 avez pu vous reposer ce week-end.
26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:33] C'est bien cela. Je me suis très bien reposé.
27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:46] Je vous remercie.
28 Nous allons aujourd'hui poursuivre l'interrogatoire principal pendant quelque

1 temps. Après quoi, le conseil représentant les victimes, si elle le souhaite encore,
2 vous posera quelques questions. Après quoi, les conseils de M. Said vous
3 interrogeront également.

4 Je vous rappelle que vous êtes toujours sous serment.

5 Je vais demander à la Procureur de continuer son interrogatoire principal du témoin.

6 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:36:32] Merci, Madame la Présidente.

7 J'ai demandé un huis clos partiel pour commencer, s'il vous plaît.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:36:41] Madame la greffière,
9 ayez l'amabilité de mettre cette audience à huis clos partiel.

10 *(La greffière d'audience s'exécute)*

11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 36)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:36:57] Nous sommes à huis clos partiel,
13 Madame la Présidente.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:37:01] Madame la
15 Procureur, poursuivez.

16 QUESTIONS DU PROCUREUR *(suite)*

17 PAR M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:37:07] Je vous remercie, Madame la juge
18 Présidente.

19 Q. [09:37:23] Bonjour, Monsieur le témoin.

20 R. [09:37:25] Bonjour.

21 Q. [09:37:27] Vous avez témoigné devant la Chambre la semaine dernière en disant
22 que vous avez été détenu à l'OCRB dans une cave, dans le bâtiment principal de
23 l'OCRB ; vous vous souvenez de cela ?

24 R. [09:38:02] Oui, je m'en souviens.

25 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:38:05] Avec l'autorisation de la Chambre, je
26 voudrais que l'on affiche l'onglet 62. CAR-OTP-2118-3740. Il s'agit du rapport FSS. Je
27 voudrais la photo 2118-3761. Je souhaiterais que l'on l'affiche.

28 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

- 1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:39:00] Vous avez vu
2 l'onglet 62 ?
- 3 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:39:07] Oui, Madame la Présidente. Celui-là.
- 4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:39:31] Poursuivez.
- 5 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:39:48] J'ai du mal à afficher la photo.
- 6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:39:54] C'est sur le pavé n° 1.
- 7 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:39:58] Je ne vois rien.
- 8 Q. [09:40:16] Monsieur le témoin, pourriez-vous dire à la Chambre ce qui est
9 représenté, en commençant par la première photographie que vous avez devant
10 vous ?
- 11 R. [09:40:40] Là, c'est le bureau administratif de l'OCRB (*dit le témoin*).
- 12 Q. [09:40:56] Pouvez-vous expliquer à la Chambre ce que représente la deuxième
13 photographie ?
- 14 R. [09:41:13] C'est le même bureau administratif de l'OCRB. (*Intervention en français*)
15 Ça ne marche pas (*dit le témoin en français*).
- 16 Q. [09:41:38] Qu'est-ce que c'est qui ne fonctionne pas ?
- 17 R. [09:41:48] Le stylo que j'ai en main, pour marquer là.
18 (*L'huissier d'audience s'exécute*)
- 19 Q. [09:42:20] Monsieur le témoin, commençons par la première photographie.
20 Pourriez-vous marquer par la lettre « A » — parce que vous avez utilisé les mêmes
21 chiffres pour les deux photos —... est-ce que vous pouvez utiliser la lettre « A », et
22 puis, expliquer à la Cour ce que l'on voit sur la photo n° 1 ?
23 (*Le témoin s'exécute*)
- 24 R. [09:43:48] Est-ce que j'ai déjà la parole ? Je peux parler ?
- 25 Q. [09:43:53] Oui. Je vous en prie, Monsieur le témoin. Commencez par la photo que
26 vous avez marquée d'un « A ».
- 27 R. [09:44:09] Vous voyez la photo sur laquelle j'ai marqué la lettre « A », c'est le
28 bureau administratif de l'OCRB. Vous voyez, cette flèche-là, c'est du côté de Moov.

1 Là, c'est derrière la maison. Et là, l'autre flèche que j'ai dessinée au côté opposé, c'est
2 devant... devant la devanture de... du bâtiment.

3 Là où j'ai marqué la lettre « A », c'est la fenêtre qui se trouve sous le sous-sol.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 Excusez-moi, est-ce que nous sommes bien à huis clos partiel ? C'est juste une
9 question avant de pouvoir continuer.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:45:42] Oui, Monsieur le
11 témoin. Nous sommes à huis clos partiel. Poursuivez.

12 R. [09:45:51] D'accord.

13 Vous voyez ce côté-là, là, c'est le mur de la clôture qui sépare la concession de... du...
14 du OCRB avec la grand-route. C'est cette fenêtre-là... c'est à travers cette fenêtre...
15 c'est là que Yaya et Tahir, ils étaient à ce niveau. Lorsqu'ils m'ont vu, ils m'ont vu au
16 niveau de la fenêtre et ils sont venus pour interrompre ma déposition qui était en
17 train d'être prise par l'enquêteur... le policier enquêteur. J'ai dit qu'ici, c'est un... c'est
18 une... c'est une geôle. Oui, ce bâtiment-là. Cette geôle se trouve du côté du bâtiment
19 de Moov. Vous... vous voyez, ce qui est l'ombre noire là, c'est l'arbre qui a été
20 coupé... qui a été coupé. Vous voyez, le petit bâtiment là, c'est... c'est là-haut... là-haut
21 où je suis passé. Ils m'ont... ils m'ont traîné pour m'amener derrière afin de me
22 torturer.

23 Voilà, c'est ce que je peux vous expliquer sur cette photo.

24 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:47:32]

25 Q. [09:47:32] Très bien.

26 Monsieur le témoin, expliquez à la Chambre ce que vous avez indiqué comme étant
27 le numéro 2.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:47:47] Le numéro 2 de la

1 photo du haut ?

2 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:47:54] Merci, Madame la Présidente. Le
3 numéro 2 sur la photo d'en haut.

4 R. [09:48:05] Oui, j'ai... je suis une...

5 Excusez-moi, je croyais vous avoir déjà expliqué ça. Ça, c'est... oui, là, c'est la cave.

6 C'est la cave où on a été... détenus. Vous voyez ? Au niveau de la fondation, pour

7 descendre, c'est... c'est un trou. Et le trou, c'est à ce niveau-là. Oui, le trou est à ce

8 niveau. Oui, là, c'est en bas. C'est le... le souterrain. C'est le trou dont je vous ai parlé,

9 qu'ils ont barricadé. Et la fin... vous voyez, le numéro 1, c'est... le bureau-là se trouve

10 sur la cellule.

11 Q. [09:49:21] Pourriez-vous indiquer l'endroit où vous dites que se trouve le trou ?

12 Pouvez-vous le marquer d'un « B » sur la photo ?

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:49:33] Vous voulez qu'il le

14 marque encore ? Parce que je vois un « numéro 2 » ? Vous voulez qu'il mette un « B »

15 à côté du 2, comme il l'a fait ?

16 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:49:52] Oui, c'est exact, Monsieur le... Madame

17 la Présidente.

18 Q. [09:49:55] Monsieur le témoin, pourriez-vous maintenant passer à la photographie

19 n° 2 et expliquer à la Chambre, en commençant par le numéro 1 — suivi

20 de 2, 3 jusqu'au numéro 6 — pourquoi vous avez marqué ces endroits-là ?

21 R. [09:50:36] Je vous remercie.

22 Je vous ai dit tout à l'heure que cette flèche indique l'espace derrière le bâtiment.

23 Lorsque vous finissez... vous passez par ces escaliers, vous allez aboutir à un hall et

24 la fenêtre que vous voyez, c'est la fenêtre du bureau de M. Said. Le numéro 2 est

25 donc la fenêtre au niveau de laquelle je m'étais mis à genou pour apercevoir les

26 bagages qu'ils faisaient descendre de la benne apportée par M. Said.

27 Alors, j'étais positionné à... au niveau de cette fenêtre pour voir les butins de leurs

28 pillages.

1 Je le répète, je me suis mis à genou au niveau de cette fenêtre pour voir mon petit
2 frère. Alors, le trou que vous apercevez, c'est le trou par lequel j'ai regardé pour voir
3 mon frère. Et ce jour-là, (Expurgé) sont venus et je m'étais positionné à
4 ce niveau-là pour voir ma sœur.

5 Le numéro 4, vous voyez ? Regardez, regardez. Si vous vous mettez ici, vous pouvez
6 voir les deux côtés du bâtiment. Alors, ils se sont positionnés là pour me voir à
7 travers la fenêtre. C'était au moment où l'enquêteur m'interrogeait encore.

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 Q. [09:56:14] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

2 Qu'est-ce que vous avez indiqué comme étant le numéro 6 sur la seconde
3 photographie ? Mesdames et Monsieur les juges.

4 R. [09:56:43] Je vous remercie.

5 Je vous ai dit que si vous voulez me poser des questions, posez-les les unes après les
6 autres. Si vous me posez une première question à laquelle je n'ai pas encore répondu
7 et que vous me... vous m'en posez encore une deuxième, ça peut me perturber.

8 J'ai fait... j'ai tracé ces différents numéros pour que vous puissiez me poser des
9 questions conformément aux numéros marqués sur la photo... en suivant l'ordre des
10 numéros.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:57:26] Ne... ne soyez pas
12 perturbé. Nous allons procéder de la façon dont vous souhaitez faire votre récit.
13 Vous nous avez donné le numéro 3. Parlez-nous maintenant de la fenêtre numéro 4.

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:57:59] Excusez-moi, je ne me suis pas fâché. Je
15 vous remercie. Je le répète : je... je souffre d'une certaine perte de mémoire jusqu'à ce
16 jour. Si je commence à réfléchir, je peux perdre tout souvenir. Si je fais cette... une
17 telle déclaration, ce n'est pas seulement à l'endroit du Procureur. Il faudrait que le
18 conseil de la... de la Défense se prépare aussi pour pouvoir me poser des questions,
19 conformément à ce que je suis en train de dire. Il ne faudrait pas que le conseil de la
20 Défense pense que j'ai été plus favorable en... en répondant aux questions du
21 Procureur et que c'est à son tour que je... je ne... que je complique. Non.

22 Alors, le numéro... le numéro 4 correspond au bureau dans lequel on m'a amené
23 lorsqu'on m'a fait venir de... pour que je sois interrogé par un inspecteur. Yaya et
24 Tahir étaient de l'autre côté. Et dès qu'ils m'ont aperçu, ils sont venus me prendre
25 pour me ramener dans le... dans la geôle.

26 Et pendant ce temps, Said s'est positionné à cet endroit et il a dit : « Les choses sont
27 simples. S'ils veulent compliquer les choses, nous allons les compliquer. » Je le
28 répète : Yaya et Tahir m'ont vu ici. Alors, Said montait par... par là et tout en lui

1 expliquant ce qui s'était passé. Et il a dit : « Les choses sont simples. S'ils veulent
2 compliquer les choses, nous allons les compliquer. » C'était ce jour-là.

3 Le numéro 5, je le répète, c'est le côté à partir duquel vous pouvez apercevoir le trou.
4 Ici, il y a un robinet à cet endroit. À côté de ce robinet, lorsqu'on nous fait sortir...
5 lorsqu'on nous faisait sortir de la geôle, on se positionnait à cet endroit-là. Nous, les
6 détenus, on nous installait à cet endroit-là et nos familles venaient du côté de cette
7 clôture. Alors, le tuyau... il y avait un tuyau à cet endroit, un robinet ici et ces
8 escaliers que vous voyez mènent au bureau de M. Said et la fenêtre par... au niveau
9 de laquelle je me suis positionné pour les voir. Lorsqu'il venait avec sa benne, je
10 m'étais positionné au niveau de cette fenêtre. La benne était de couleur bleue, je peux
11 m'en souvenir. Et la benne possédait une grue.

12 Merci.

13 Alors, le numéro 7 correspond au G3. C'est la première geôle dans laquelle ils m'ont
14 installé.

15 Le numéro 8 est le mur mitoyen qui nous sépare de la Direction de l'alphabétisation.
16 Ce mur sépare l'OCRB de la Direction de l'alphabétisation.

17 Voilà les quelques détails que je pourrais vous donner.

18 Alors, là où j'ai marqué des petits points, c'est la cour de l'OCRB.

19 Si vous avez d'autres questions, vous pouvez me les poser.

20 Q. [10:02:26] Merci, Monsieur le témoin.

21 Vous avez fait référence à Tahir. Est-ce que vous pourriez dire à la Cour de qui il
22 s'agit ?

23 R. [10:02:41] Je pense que, depuis le début, je ne cesse de vous dire que Tahir est... est
24 un coéquipier de Yaya. Ils travaillent toujours ensemble. Et il avait une goitre.

25 Q. [10:03:12] À quel groupe appartenait-il ? Est-ce que vous pourriez dire à la Cour à
26 quel groupe Tahir appartenait ?

27 R. [10:03:27] Il faisait partie des Séléka. Je l'ai rencontré à l'OCRB. Je peux pas savoir
28 s'il faisait partie de l'équipe de Said ou pas. Mais tout ce que je sais, c'est qu'ils se

1 promenaient ensemble. Ils étaient toujours... ils travaillaient toujours à deux.

2 Q. [10:04:00] Et quel genre de travail est-ce qu'ils faisaient ?

3 R. [10:04:12] La question que vous venez de poser est-elle vraiment une question ?

4 Que faisaient les Séléka ? C'était de tuer. Leur travail consistait à tuer. Que voulez-
5 vous qu'ils fassent comme travail ?

6 Q. [10:04:38] Merci, Monsieur le témoin.

7 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:04:41] Madame la Présidente, je voudrais
8 verser cette pièce comme élément de preuve de l'Accusation. Et telle que décrit par le
9 témoin.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:04:54] Madame la greffière
11 d'audience, est-ce qu'il est possible d'avoir une référence ERN pour ce document ?

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:05:07] Madame la Présidente, oui. La
13 référence sera la suivante : CAR-REGO-0002-0012. Nous informerons les parties et
14 les participants ainsi que la Chambre en conséquence par courriel.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:05:51] Merci, Madame la
16 greffière.

17 Madame la Procureur, vendredi, vous nous avez demandé 15 minutes de plus pour
18 terminer ce témoin, je vous le rappelle.

19 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:06:07] Oui, c'est vrai, Madame la Présidente.
20 Mais j'ai peut-être été un petit peu trop optimiste. Finalement, nous avons réalisé
21 que nous avons encore un aspect à évoquer et que ce que nous avons projeté
22 comme temps pour interroger ce témoin — c'est-à-dire une heure — était nécessaire.
23 Donc avec votre indulgence, Madame la Présidente, je demande humblement d'être
24 autorisée à utiliser ce temps pour terminer, fournir à la Cour toute la... l'ampleur de
25 la déposition du témoin, tout ce qu'il a vécu. Merci.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:06:44] Allez-y.

27 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:06:53] Je vous en remercie, Madame la
28 Présidente.

1 Q. [10:06:56] Monsieur le témoin, vous avez également déposé devant cette Cour au
2 sujet des différentes parties de l'intérieur de ce bâtiment — à part ce trou ; est-ce que
3 vous vous souvenez de cela ?

4 R. [10:07:11] Bien sûr, je m'en souviens.

5 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:07:22] Est-ce qu'on peut faire afficher, Madame
6 la Présidente, le document figurant à l'onglet 57 ? CAR-OTP-2033-7044, s'il vous
7 plaît.

8 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

9 Q. [10:08:10] Monsieur le témoin, qu'est-ce qu'on voit sur cette photographie ?

10 R. [10:08:23] Ça, c'est l'intérieur de notre cellule. Ce bureau se trouvait au-dessus de
11 la cellule, en fait. Cette table, je ne l'avais pas vue quand j'étais là-bas. Je ne sais pas si
12 c'est la table de M. Said qu'on a installée ici.

13 Et derrière ce mur se trouve le bureau de M. Said. C'est le bureau de Said qui se
14 trouve juste derrière ce mur. Et voilà la fenêtre à partir de laquelle je l'ai aperçu
15 lorsqu'il était venu avec la benne chargée des butins de leurs pillages.

16 J'ai une question à vous poser. Vous m'aviez interrogé... Je sais pas si c'était
17 vendredi dernier. C'était vers la fin de la session. Je sais pas si vous m'aviez déjà
18 interrogé à propos de... de ce trou. Je me souviens que vous m'aviez... vous m'avez
19 interrogé à propos de ce trou, je n'avais pas encore répondu quand la session a pris
20 fin. Le trou se trouve de mon côté. Et l'autre côté, là-bas, se trouve... cette table que
21 vous voyez se... se trouvait ici. Ici, la table que vous voyez.

22 Q. [10:10:22] Merci, Monsieur le témoin.

23 Est-ce que vous pourriez marquer la fenêtre où vous avez vu Said avec son butin ?

24 Est-ce que vous pourriez indiquer le numéro 1 à cet endroit ?

25 *(Le témoin s'exécute)*

26 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:10:51] Madame la Présidente, je voudrais
27 verser cette pièce au dossier de l'Accusation comme une pièce de l'Accusation.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:11:02] Oui, Madame la

1 greffière d'audience, s'il vous plaît, la cote ERN ?

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:11:11] Eh bien, nous allons donner la cote
3 suivante : CAR-REG-0002-0213.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:11:26] Merci beaucoup.
5 Madame la Procureur, vous pouvez poursuivre.

6 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:11:35] Merci, Madame la Présidente.
7 CAR-OTP-2033-7305, s'il vous plaît.

8 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

9 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:12:28] Ce n'est pas le bon document. C'est 7305,
10 en fait.

11 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

12 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:13:05] Toutes mes excuses, Madame la
13 greffière d'audience. Nous avons déjà utilisé ce document. Je vais en utiliser un
14 autre.

15 Q. [10:13:31] Monsieur le témoin, vous alliez raconter à la Cour comment vous alliez
16 être transporté au Camp de Roux, la semaine dernière ; est-ce que vous vous
17 souvenez de cela ?

18 M^e NAOURI : [10:13:51] Madame le Président ?

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:13:54] Oui, Maître Naouri.

20 M^e NAOURI : [10:13:56] Oui, Madame le Président, nous pensons que, pour la
21 complétude des transcrits et pour être juste vis-à-vis du témoin, ce serait bien de
22 donner les références où le témoin a parlé de... du thème que la consœur de
23 l'Accusation annonce et peut-être lui citer un extrait de ce qu'il a dit pour poser la
24 fondation de ce rafraîchissement de sa mémoire.

25 Merci, Madame le Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:14:24] Madame la
27 Procureur, est-ce que vous avez la transcription de cette déclaration de la part du
28 témoin ? Du jour où il a fait cette déclaration ?

1 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:14:45] Oui. Oui, j'ai cela. C'était vers la fin de la
2 séance de jeudi.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:15:35] Oui, effectivement.

4 Est-ce que vous pourriez peut-être nous donner les références ?

5 Mais, Maître Naouri, si le témoin n'a pas dit cela ce jour-là, il a peut-être dit à la Cour
6 qu'il... qu'il avait été emmené au Camp de Roux, je ne sais pas, ou est-ce qu'il ne l'a
7 jamais dit ?

8 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:15:35] Je peux, en fait, résumer la déposition, si
9 cela nous aide, jusqu'à ce que je retrouve les lignes exactes.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:15:44] Un instant,
11 Madame la Procureur.

12 Oui, Maître Naouri ?

13 M^e NAOURI : [10:15:52] Pardon, Madame la Présidente, parce que j'écoute en... oui,
14 merci... j'écoute l'interprétation en français, donc, ça continuait, excusez-moi.

15 Pour répondre à votre question, il n'est pas clair ce que le témoin a dit, c'est bien la
16 raison pour laquelle nous pensons utile de trouver dans les transcrits ce que le
17 témoin a dit, au lieu de... de... d'interpréter ou paraphraser ce qu'il aurait dit, pour
18 être sûr qu'on reprenne sur la base de ce que le témoin a réellement dit en audience.

19 Voilà, Madame la Présidente.

20 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:16:21] Très bien.

21 Alors, je suis en train de rechercher les lignes exactes et le passage où il a déposé à ce
22 sujet. Mais, en attendant, je vais passer à un autre sujet.

23 M^e NAOURI : [10:16:35] Madame le Président, pour aider la Cour, nous avons
24 retrouvé le passage, en tout cas, dans le transcrit français, T-13, page 50, lignes 25 à
25 26. Voilà, pour assister.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:17:01] Bah, c'est justement...
27 justement ce que je dis, je me souviens que le témoin a bien dit cela. Ma question est
28 la suivante : avec la question posée par la Procureur au témoin, si le témoin n'a pas

1 été amené au Camp de Roux, en fait, il va le dire. Donc, quel est le problème avec la
2 question du Procureur, à part le fait qu'il n'a pas... qu'elle n'a pas donné la référence
3 exacte ?

4 En tout cas, merci beaucoup de nous... vous l'avoir donnée, cela évite de nous faire
5 perdre du temps.

6 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:17:41]

7 Q. [10:17:42] Monsieur le témoin, vous aviez commencé à nous raconter... à raconter
8 à la Cour que vous aviez été emmené au Camp de Roux avec Yaya et Tahir et que
9 vous aviez passé trois points de contrôle ; est-ce que vous vous souvenez de cela ?

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:17:59] Est-ce que vous
11 pourriez, s'il vous plaît, faire référence à l'information que M^e Naouri vient de nous
12 donner, Madame la Procureur ?

13 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:18:08] Il faut que je regarde la transcription
14 française. Elle est sur le canal français, moi, je suis sur le canal anglais. Mais j'ai
15 maintenant l'anglais, Madame la Présidente, donc ce serait page 55 de la
16 transcription, ligne 18 à la page 56, ligne 2. Je peux vous en donner lecture. Je peux
17 vous donner lecture de ce passage.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:18:51] Maître Naouri.

19 M^e NAOURI : [10:18:53] Madame le Président, merci. Justement, dans le passage des
20 transcrits français, il n'est pas fait mention de Yaya et Tahir, et c'est bien pour ça
21 qu'on voulait la référence, pour éviter la question directive, comme elle vient d'être
22 posée, parce que là, il y a eu une question directive en mentionnant Yaya et Tahir, ce
23 qui ne figure pas dans le transcrit, et donc, le témoin n'a pas dit.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:19:13] Très bien. Oui.
25 D'accord. Nous allons écouter la Procureur. Elle va donner lecture de la
26 transcription.

27 Madame la Procureur.

28 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:19:27] Merci, Madame la Présidente.

1 Donc, je vais commencer à la page 55, ligne 18 : « Ils m'ont emmené, ils m'ont mis
2 dans le véhicule et nous sommes allés au Camp de Roux. Je pensais que nous allions
3 au palais de la Renaissance, mais non, ils m'ont emmené à l'autre. Ils m'ont emmené
4 au Camp de Roux. Et là, je suis arrivé à la porte, ils ont reconnu tout le monde ; Yaya
5 connaissait tout le monde. Tout le monde connaissait Yaya, et tout le... toutes les
6 autres personnes. J'étais dans le véhicule avec les Séléka, et les Séléka étaient avec
7 moi. J'étais entre deux éléments des Séléka. Yaya était devant, dans la cabine.
8 Lorsque nous sommes entrés dans le véhicule, nous avons passé trois points de
9 contrôle et nous sommes arrivés dans la cour du Camp de Roux. » Et ensuite, j'ai
10 demandé au témoin de s'arrêter, Madame la Présidente.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:20:42] Donc, il n'y a pas de
12 référence à Tahir, là ?

13 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:20:47] C'est une erreur de ma part, Madame la
14 Présidente. Je vais maintenant continuer avec votre autorisation.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:20:55] Allez-y.

16 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:21:02]

17 Q. [10:21:03] Monsieur le témoin, qui d'autre se trouvait avec vous au moment où on
18 vous emmenait à Camp de Roux ce jour-là ? Est-ce que vous pourriez le dire à la
19 Cour ?

20 R. [10:21:25] Je vous remercie.

21 Je vous ai dit, le jour où on m'emmenait, le général Issa était assis sur le banc qui se
22 trouvait devant le bureau de Said. Il s'entretenait avec lui. Moi, j'étais en haut ; Said
23 n'était pas là. Tahir est entré ; Yaya est entré ; ensuite, ils m'ont dit : « Allons-y. » Ils
24 (Expurgé). Ils m'ont dit que l'autorité voulait me voir. Et lorsqu'on était

25 en train de partir, (Expurgé) (*dit le témoin*

26 *en français*). On était dans le véhicule. Yaya était dans la cabine de devant, et Tahir
27 était avec moi. Et il y avait d'autres personnes dans le pick-up. Oui, je ne me
28 souviens pas... je me rappelle pas de... des noms des autres personnes.

1 Je suis... J'ai quand même été à... à l'école, je suis capable de retenir certaines choses.
2 Voilà, aujourd'hui, je suis en train de vous expliquer ce qui s'était passé. Et je suis ici
3 pour vous dire la vérité, toute la vérité, pour vous dire textuellement ce que j'ai vécu,
4 ce que j'ai vu. Lui aussi, c'est un... un chef de famille, il est le papa des enfants. S'il ne
5 s'était pas mal comporté, il allait pas se retrouver ici. Je ne suis pas ici pour
6 l'enfoncer, je suis ici pour dire ce que j'ai vu, ce que j'ai vécu et ce que j'ai entendu.
7 Moi, je suis ici pour dire la vérité. Je n'ai pas vu le bon Dieu de mes... avec mes
8 propres yeux, mais moi, je sais que le bon Dieu existe. Donc, si je me rappelle du
9 nom de quelqu'un, je le dis, si je ne me souviens pas de... du nom, je le dis. Je suis ici
10 pour dire la vérité. Si vous me demandez aujourd'hui : « Est-ce que Said a tué
11 quelqu'un devant moi ? » Je vais dire « Non, je l'ai jamais vu tuer quelqu'un devant
12 moi. » Mais je suis ici en train d'expliquer les faits que j'ai vécus personnellement. Je
13 ne mens pas. Je vous remercie.

14 Et je voudrais ajouter que la franchise et l'honnêteté font partie de mon caractère.
15 Voilà, je m'arrête là. Si vous avez d'autres questions à me poser, je suis à votre
16 disposition.

17 Q. [10:24:40] Merci, Monsieur le témoin.

18 Donc, que s'est-il passé lorsque vous êtes arrivé au Camp de Roux ?

19 R. [10:25:03] Je vous remercie.

20 Lorsqu'ils m'ont emmené, nous sommes descendus du véhicule, et dans la cour du
21 Camp de Roux, il y avait d'autres personnes déjà assis, il y avait beaucoup
22 d'éléments séléka dans... dans le Camp de Roux : Ils avaient... Ils étaient sous des
23 tentes, le genre de tentes que le HCR distribuait aux... aux réfugiés. Ils étaient de ce
24 côté-là. Il y avait des tentes des deux côtés, et nous, on descendait de ce côté, et il y
25 avait des... des fauteuils pliants — et je vois ça généralement chez des commerçants
26 —, et donc, c'est ça qu'ils utilisaient pour s'asseoir.

27 Là où... Quand on m'a emmené, j'ai vu quelqu'un assis dans l'un de ces fauteuils. Il y
28 avait quelque chose à côté de lui, est-ce... c'était un guéridon ou quoi ? Je ne me

1 souviens pas très bien. J'ai vu des gens en rang, à genoux devant... *(le témoin n'a pas*
2 *dit devant la chose)* et il y avait d'autres soldats assis dans des fauteuils... dans des
3 fauteuils similaires.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé). J'ai vu qu'on a posé des questions à un jeune... un

12 jeune... un jeune homme, comme ça, il avait les... les bras ligotés par derrière...

13 Excusez-moi. Excusez-moi.

14 *(Le témoin se lève et se met à genoux)*

15 *(Portion de l'intervention non interprétée)*

16 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:27:58] La cabine sango ne reçoit pas ce que
17 le témoin est en train de dire.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:28:15] Madame la
19 Procureur, vous pourriez lui demander ce qu'il disait lorsqu'il s'est agenouillé, s'il
20 vous plaît ? Maintenant, il a la... le microphone.

21 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:28:33] Merci, Madame la Présidente.

22 Q. [10:28:36] Lorsque vous vous êtes éloigné du micro, nous n'avons pas entendu ce
23 que vous disiez. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, répéter ce que vous disiez
24 au moment où vous vous étiez agenouillé pour montrer comment se trouvait le
25 jeune homme ?

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:29:34]

27 [10:29:35] Nous sommes désolés, Monsieur le témoin. Nous sommes vraiment
28 désolés.

1 R. [10:29:40] Il a les bras ligotés par derrière. Tout le monde essaie en train d'avancer
2 de la façon dont je vous ai montrée tout à l'heure. (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:32:21]
23 Q. [10:32:22] Désolée de vous interrompre, Monsieur le témoin, mais je dois vous
24 poser une question au sujet d'un nom. Et puis ensuite, vous pourrez conduit...
25 continuer – pardon.
26 Vous avez déclaré qu'il y avait une personne qui était assise sur un fauteuil et que
27 des gens étaient à genoux autour de lui. Quel était le nom de cette personne, s'il vous
28 plaît ? Si vous le connaissez.

1 R. [10:32:54] Je vais répondre à votre question.

2 Si je vous ai dit qu'une personne s'était assise sur un fauteuil, permettez-moi...
3 permettez-moi de finir mon récit. Vous me frustrez. S'il vous plaît... s'il vous plaît,
4 laissez-moi continuer. Je vous donnerai plus tard le nom de cette personne assise sur
5 le fauteuil.

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Par la suite, il a donné l'ordre à ses éléments. Il parlait en... il parlait en arabe, mais
11 j'ai écouté le mot « sous-sol ». Ils ont commencé à s'entretenir dans une langue que je
12 ne comprenais pas. Ce n'était ni l'arabe ni le français, encore moins l'anglais.
13 C'étaient... C'étaient quatre Blancs.

14 Ensuite, ils nous ont pris pour nous amener ailleurs.

15 Alors Monsieur le Président, qui était le Président ? Madame la Présidente, qui était
16 le Président ? C'était M. Djotodia. Est-ce qu'il y en avait deux ? Non. (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 Quelques jours plus tard...— est-ce que c'était un jour, deux jours ? Je ne m'en
22 souviens plus. C'était le jour où le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur —
23 puisque le ministre de l'Intérieur était Nourredine. Il a été remplacé par Binoua. Et
24 Binoua avait demandé à ce que les Séléka quittent les camps militaires et les
25 commissariats qu'ils occupaient. Ils étaient venus... Ils étaient très nombreux. Est-ce
26 qu'il était venu avec tous les membres de leur famille ? Je n'en sais rien. Ils n'avaient
27 plus d'espace. Lorsqu'un général prend possession d'un bâtiment scolaire, c'est fini :
28 c'est toute sa famille qui habite là. Donc, chacun venait avec son clan.

1 C'était ainsi que Binoua avait donné... a donné l'ordre pour qu'ils puissent quitter les
2 camps et les commissariats pour laisser la place aux policiers et aux militaires
3 professionnels de faire leur travail. C'était la veille de ma libération. Le soir, une
4 benne de couleur bleue est entrée. C'était vers 17 heures, entre 17 heures à 18 heures.
5 Ils ont commencé à charger les... à charger le véhicule. Dans un premier temps, il est
6 sorti, il a regardé. J'étais toujours là, en train de le voir faire ces gestes, et il m'a dit :
7 « Regarde, ils sont en train... ils sont en train de... d'emporter leur butin puisqu'ils
8 sont déjà chassés. » Et je lui ai dit : « Mais qui les a chassés ? » Il m'a dit que : « le
9 ministre de l'Intérieur, il viendra demain avec le Premier ministre pour voir le
10 problème des militaires qui se trouvent dans l'autre geôle. »

11 Pendant ce temps, mon petit frère avait aussi la même information que ces autorités
12 allaient sillonner tous les commissaires... tous les commissariats pour pouvoir
13 permettre le retour des policiers et des militaires professionnels. Il m'a demandé
14 aussi de me lever pour pouvoir voir les gens qui étaient là. Et quand je me suis levé,
15 j'ai vu Said... Said, à côté de l'arbre, et la benne se trouvait entre lui et les bagages.
16 Moi, je ne disais rien, je ne faisais que regarder. Et je les regardais charger les
17 bagages. (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

13 M. L'HUISSIER : [11:32:02] Veuillez vous lever.

14 Veuillez vous asseoir.

15 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:32:31] Re-bonjour à tous.

17 Nous sommes en audience publique.

18 Monsieur le témoin, nous sommes en audience publique.

19 Madame la Procureur, si vous souhaitez que nous passions à huis clos partiel ou si...

20 au moment où vous souhaitez que nous le fassions, dites-le-nous.

21 Monsieur le témoin, nous allons poursuivre votre... votre interrogatoire. Nous

22 espérons que ça ne va pas durer très longtemps, maintenant. Je vous inviterai à

23 répondre aux questions que la Procureur vous posera de manière ciblée. Lorsque la

24 Procureur aura terminé son interrogatoire principal, le conseil pour les victimes vous

25 posera également quelques questions avant que nous ne passions à la Défense. Donc,

26 si vous pouviez répondre très précisément aux questions qui vous sont posées, cela

27 nous aiderait à gagner du temps.

28 Madame la Procureur, je vous en prie. Nous sommes en audience publique, pour le

1 procès-verbal.

2 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [11:34:03] Madame la... Madame... Madame la
3 Président.

4 Q. [11:34:03] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez nous dire quelles étaient
5 les relations qui existaient entre Tahir et M. Said à l'OCRB ?

6 R. [11:34:38] Bon, je ne sais pas comment ils se... ils s'organisaient. Je ne sais pas
7 quelle relation était entre eux. Ce que je sais, ils...ils étaient tous là, à l'OCRB. Je ne
8 sais pas quelle relation ils entretenaient entre eux. En... en tout cas, je ne... je ne... je
9 n'en ai aucune idée. C'est de cette manière que je peux vous répondre.

10 Q. [11:35:12] Merci, Monsieur le témoin.

11 Vous avez parlé précédemment — et ça, c'est * 21:13... donc, c'est la... la référence à la
12 transcription. Vous parliez du Camp de Roux, vous avez déclaré qu'un homme avait
13 pris une machette et... qu'il avait frappé le jeune homme. Et cette même personne
14 vous a également posé la question au sujet des groupes ethniques. Est-ce que vous
15 pourriez dire à la Cour qui était cet homme ?

16 R. [11:36:00] Je crois avoir dit que c'était avec une massette et non une machette. Une
17 machette, c'est ce que les ouvriers utilisent pour casser les pierres — lorsqu'ils
18 faisaient des travaux de plomberie et autre. Je précise que c'était une massette. Et je
19 crois vous avoir dit que c'était Djotodia. Je n'ai pas dit que c'était une machette.

20 Q. [11:37:00] Merci, Monsieur le témoin, pour cette précision.

21 * Vous avez également déclaré un peu plus tôt, à la ligne 25, c'est à 25:01, ligne 14 du
22 compte-rendu d'audience... Vous avez déclaré que Yaya vous avait dit qu'il ne faisait
23 qu'exécuter les ordres. Est-ce que vous avez compris de qui il recevait ces ordres ?

24 R. [11:37:42] Non, ils m'ont pas dit cela. À aucun moment ils m'ont parlé de qui, mais
25 ils m'ont toujours dit qu'ils travaillaient sous instructions de quelqu'un. (Expurgé)
26 (Expurgé), mais ils lui ont répondu en
27 disant qu'ils ne faisaient qu'obéir aux instructions.

28 M^e NAOURI : [11:38:20] Pardon d'interrompre.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:38:24] Désolée. Désolée.

2 Monsieur le témoin, nous sommes en audience publique, je voudrais vous le
3 rappeler.

4 Et Madame la greffière d'audience, est-ce qu'on pourrait procéder à des
5 expurgations pour cette partie de la transcription, s'il vous plaît ?

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:38:43] Oui, oui. Nous le ferons, Madame la
7 Présidente.

8 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [11:38:54] Merci, Madame la Présidente.

9 Nous pouvons peut-être passer à huis clos partiel.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:39:01] Est-ce qu'on peut
11 brièvement passer à huis clos partiel, Madame la greffière d'audience, s'il vous
12 plaît ?

13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 39)*

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 Mme MAKWAIA (interprétation) : [11 :41 :20] (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Est-ce que nous pouvons maintenant faire afficher l'onglet 20 avec la référence OTP-
7 2018-0445, s'il vous plaît ?

8 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

9 Q. [11:41:57] Qui est sur cette photographie, Monsieur le témoin ?

10 R. [11:42:19] La question m'avait été posée auparavant, que la personne ressemblait à
11 (Expurgé). Mais là, ce que je vois, c'est Nourredine qui ressemble à (Expurgé)

12 . Je l'ai vu une fois à l'OCRB. Il ressemblait à Nourredine. Mais la personne qui est
13 sur cette photographie est bien Nourredine. Ils ont à peu près la même physionomie,
14 mais il a un nez un peu plus... le nez un peu plus gros que l'autre. Je crois l'avoir vu
15 ce jour-là. Mais je vous ai dit que ces gens que vous me présentez, je les... je les ai
16 vus seulement une seule fois et je fais des efforts pour pouvoir les identifier. C'est ce
17 que je peux vous dire. Mais la personne qui est sur cette photographie ressemble bel
18 et bien à Nourredine. C'est celui-là qui était un après-midi avec un pistolet à... à la
19 cuisse. Et là, maintenant, vous le voyez en tenue civile. C'est ce que je peux vous
20 donner comme réponse quant à cette photographie affichée.

21 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [11:43:57] Est-ce qu'on peut maintenant faire
22 afficher sur les écrans le... l'onglet 19, le document CAR-OTP-2018-0443 ? Madame la
23 Présidente, Madame, Monsieur les juges ?

24 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

25 Q. [11:44:22] Est-ce que vous pourriez dire à la Cour, Monsieur le témoin, ce que
26 vous avez devant les yeux ?

27 R. [11:44:36] C'est Djotodia, l'homme qui était sur le fauteuil et qui a donné un coup
28 sur la tête de ce... à la tête de ce jeune homme. Je l'ai vu plusieurs fois à la télé et je

1 l'ai vu physiquement quand j'étais là-bas, à cet endroit que j'ai décrit. Et je confirme
2 que c'est bien Djotodia, le Président de la transition.

3 Q. [11:45:11] Merci, Monsieur le témoin.

4 Monsieur le témoin, comment êtes-vous parti de l'OCRB... ? Bon, je vais m'arrêter là.
5 Comment est-ce que vous êtes parti de l'OCRB ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

6 R. [11:45:49] Madame le Procureur, combien de fois voudriez-vous que je vous
7 réponde à cette question ? Qu'est-ce que je vous ai dit ? Le jour où Tahir et Yaya
8 m'ont pris, ils ont dit qu'ils allaient me présenter au chef. Et je me souviens du jour
9 où cet homme est arrivé et qui... qui a dit qu'il était au Sénégal. Je sais pas pourquoi
10 vous me posez cette question. J'ai été amené là-bas vers 16 heures... le... dans...
11 dans... je... En tout cas, je sais que c'était dans l'après-midi. Je me souviens pas
12 exactement de l'heure. Et après, ils m'ont ramené. Je vous ai dit que Yaya, Tahir... il
13 y avait un chauffeur... il y avait cinq personnes qui m'avaient amené ce jour-là. Je
14 vous ai dit que je ne sais pas à quel jour.

15 Mais pourquoi est-ce que vous me posez des questions ? Vous me faites revivre ces...
16 ces choses. Si vous pensez que je mens, vous pouvez arrêter. Si vous estimez que je
17 suis en train de vous mentir... je vous... je vous dis la vérité avec précision et vous
18 revenez sur les mêmes questions comme si vous me donnez l'impression que je... je
19 mens.

20 Q. [11:47:31] Monsieur le témoin, non, peut-être que la question n'était pas claire.
21 Comment est-ce que vous avez été libéré de l'OCRB ?

22 R. [11:48:05] Je vous ai dit que le 31, lorsque Binoua et le Premier ministre Tiangaye
23 sont venus, il y avait aussi le maire de Bimbo. J'ai dit avant qu'ils ne viennent, nous
24 avons été sortis de la cellule souterraine et j'ai été amené dans la cellule qui se trouve
25 à côté du petit local — là où il y a le véhicule pick-up. C'était dans le même bâtiment
26 de la cellule G3. Lorsqu'ils ont fait toutes les cérémonies, les personnes de Boeing ont
27 été officiellement libérées. Et cela s'est fait devant les médias. Les jeunes de Boeing
28 qui étaient dans les cellules proches de Moov ont été libérés ; cela a été médiatisé, ça

1 a été diffusé à la télévision. Pour ce qu'il nous concerne, le reste, c'est le procureur
2 qui m'a libéré parce qu'il a donné... l'instruction. Il a dit : « Celui-là, vous devez le
3 libérer pour que sa famille puisse le faire soigner » et que s'il lui arrivait quelque
4 chose que lui, le DG de l'OCRB, et ses éléments allaient en porter la responsabilité.
5 Lorsqu'ils allaient me libérer, le DG n'était pas présent. Parce que lorsque le
6 Président... le procureur est venu devant notre cellule, il m'a vu, il s'est rappelé :
7 « Mais toi, je t'avais vu lors de ma dernière visite. » — (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [11:58:52] Madame la Présidente, Madame,

20 Monsieur les juges, j'en suis arrivée au terme de mon interrogatoire principal.

21 Je vous remercie, Monsieur le témoin, d'avoir bien voulu répondre à mes questions.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:59:08] Merci, Madame la

23 Procureur.

24 Monsieur le témoin, le conseil pour les victimes va vous poser quelques questions, si

25 elle le souhaite.

26 Je lui accorde 20 minutes pour ce faire.

27 Maître Pellet.

28 M^{me} PELLET : [11:59:49] Merci, Madame la Présidente.

1 Effectivement, je... je maintiens ma... ma demande.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:00:01] Madame la greffière
3 d'audience, nous sommes toujours à huis clos partiel ou en... en audience publique ?

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:00:07] Nous sommes à huis clos partiel,
5 Madame la Présidente.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:00:16] Est-ce qu'on peut
7 repasser en audience publique ? M^e Pellet est debout.

8 *(Passage en audience publique à 12 h 00)*

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
10 la Présidente.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:00:41] Je vous remercie.

12 Maître Pellet, conseil des victimes, vous avez 20 minutes. Est-ce que vous souhaitez
13 qu'on reste en audience publique ? Faites attention aux questions que vous posez
14 aux témoins. Et ne répétez pas des questions ou des réponses qui auraient déjà été
15 fournies par la Procureur au cours des trois dernières journées.

16 Je vous remercie.

17 M^{me} PELLET : [12:01:11] Merci, Madame la Présidente.

18 Oui, je maintiens ma demande et, afin de me conformer à la décision sur la conduite
19 de la procédure, je me limiterai au... à l'impact des événements décrits par le témoin
20 depuis le début de son témoignage, sur sa vie et celle de sa famille.

21 Monsieur le témoin, bonjour.

22 Nous nous connaissons, mais pour les besoins de la transcription...

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:01:37] Bonjour. *(Fin de l'intervention non interprétée)*

24 M^{me} PELLET : [12:01:41] Donc pour les besoins de la transcription, je précise que je
25 suis donc votre représentante légale puisque vous avez été autorisé à participer à la
26 procédure le 27 mai dernier sur la base d'un formulaire que nous avons rempli
27 ensemble le 17 mars 2022.

28 Monsieur le témoin, je... je mesure le fait que... avoir à témoigner devant nous est très

1 éprouvant et je... je n'aurai que quelques questions supplémentaires à vous poser ; à
2 propos principalement — comme je l'ai dit à M^{me} la Présidente — de l'impact qu'ont
3 eu ces événements sur vous et votre famille.

4 Comme vous l'avez très bien fait jusqu'à maintenant, si vous pensez que votre
5 réponse à mes questions peut vous mettre en danger — vous ou les membres de...
6 votre famille — ou révéler des informations confidentielles sur votre situation
7 actuelle, vous pouvez demander à passer à huis clos partiel avant de répondre. Vous
8 comprenez bien ?

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:02:51] Je vous ai bien compris.

10 M^{me} PELLET : [12:02:56] Parfait. Et en revanche — comme cela vous a été rappelé par
11 la Présidente tout à l'heure — je vous serais reconnaissante de bien vouloir répondre
12 à mes questions de façon ciblée parce que, comme vous l'avez entendu, je n'ai que
13 très peu de temps à ma disposition.

14 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

15 Q. [12:03:15] Monsieur le témoin, jeudi matin, vous avez expliqué que votre maison a
16 été pillée et qu'elle avait été totalement saccagée, ce qui vous a forcé à fuir chez votre
17 tante maternelle. Je fais référence au *transcript* 12, aux pages — par exemple — 21 et
18 33. Est-ce que vous avez pu revivre dans votre maison après votre libération de
19 l'OCRB ?

20 R. [12:03:59] Après ma libération, dans la même soirée, je suis sorti de là avec ma
21 famille. Mon cadet ne voulait pas que je reste là et on m'a conduit quelque part, la...
22 cette même nuit-là.

23 Q. [12:04:28] Et, Monsieur le témoin, par la suite, est-ce que vous êtes retourné vivre
24 dans cette maison ?

25 R. [12:04:41] Lorsque je suis rentré, il n'y avait pas de fauteuil à la maison. Il n'y avait
26 rien pour me permettre de... de m'asseoir. Je crois vous avoir dit que lorsque je suis
27 rentré, je dormais à même le sol, sur une natte. Vous voyez la natte sur laquelle...

28 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [12:05:16] Le témoin n'a pas fini sa phrase.

1 R. [12:05:21] J'ai même dormi sur une natte.

2 M^{me} PELLET : [12:05:32] Madame la...

3 R. [12:05:35] Je ne sais comment vous décrire cela. Je vous prie de passer à huis clos
4 partiel pour me permettre de vous donner les détails, ce qui nous permettrait
5 d'avancer, si vous le voulez bien.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:05:57] Madame la greffière,
7 huis clos partiel, je vous prie.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 06)*

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 *(Passage en audience publique à 12 h 25)*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:25:39] Nous sommes de nouveau en
15 audience publique, Madame la Présidente.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:25:48] Maître Naouri, pour
17 la Défense.

18 M^e NAOURI : [12:25:54] Merci, Madame le Président.

19 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

20 PAR M^e NAOURI : [12:25:59]

21 Q. [12:26:00] Bonjour, Monsieur le témoin.

22 Je m'appelle Jennifer Naouri. Je suis le conseil principal de M. Said qui est derrière
23 moi et c'est moi qui vais vous poser quelques questions aujourd'hui.

24 Comme tout le monde l'a fait jusqu'à présent, je m'adresserai à vous en disant
25 « Monsieur le témoin ».

26 Alors, avant de commencer, deux petites précisions :

27 Je vais vous poser des questions ciblées sur ce que vous avez vécu. Évidemment,
28 nous continuerons à faire tous les efforts pour que votre identité et tout autre

1 élément identifiant ne soit pas révélé.

2 Deuxièmement, je vais vous poser des questions simples. Répondez aux questions
3 tranquillement, et comme ça, nous pourrons avancer.

4 Voilà, Monsieur le témoin.

5 Alors, pour commencer mon interrogatoire, je vais déjà demander à la juge Président
6 si nous pouvons passer à huis clos partiel.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:27:25] Madame la greffière,
8 veuillez passer au huis clos partiel, je vous prie.

9 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 27)*

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 *(Passage en audience publique à 13 h 02)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:02:37] J'attendais la fin de l'interprétation.

8 Nous sommes en audience publique, Madame la Présidente.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:02:55] Monsieur le témoin,
10 nous allons maintenant faire la pause-déjeuner. Nous reprendrons à 14 h 30.

11 Le conseil de la Défense continuera à vous poser des questions. Je vous demande
12 encore de garder votre calme, de ne pas vous laisser perturber. Plus vite nous aurons
13 les réponses aux questions qui vous sont posées, plus vite nous pourrons en
14 terminer avec votre propre témoignage et nous pourrons quitter cette salle
15 d'audience.

16 Donc, je vous demanderais donc encore une fois de garder votre calme, de bien
17 écouter les questions qui vous sont posées et de répondre aux questions posées par
18 le conseil. Elle ne fait que son travail.

19 Ceci dit, nous reprendrons à 14 h 30.

20 Cette audience est levée, pour l'instant.

21 M. L'HUISSIER : [13:03:51] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est suspendue à 13 h 03)*

23 *(L'audience est reprise en public à 14 h 33)*

24 M. L'HUISSIER : [14:33:43] Veuillez vous lever.

25 Veuillez vous asseoir.

26 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:34:25] Bonjour à tous.

28 Pour le procès-verbal, nous sommes en audience publique.

1 Monsieur le témoin, nous allons continuer avec les questions posées par le conseil de
2 la Défense.

3 Maître Naouri, vous pouvez poursuivre votre interrogatoire.

4 M^e NAOURI : [14:34:49] Merci, Madame le Président.

5 Q. [14:34:56] Bonjour, Monsieur le témoin.

6 Alors, on va reprendre...

7 R. [14:35:08] Bonjour.

8 Q. [14:35:09] ... là où on s'était arrêtés. On va reprendre là où on s'était arrêtés avant
9 la pause et on discutait de votre... discutait de votre association.

10 M^e NAOURI : [14:35:28] Alors, Madame le Président, pour continuer ma ligne de
11 questionnement, je vais vous demander si on peut passer en huis clos partiel, s'il
12 vous plaît.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:35:40] Très bien, Maître
14 Naouri.

15 Madame la greffière, huis clos partiel à nouveau, s'il vous plaît.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 35)*

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 *(Passage en audience publique à 16 h 02)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:02:08] Nous sommes en audience publique,

16 Madame la Présidente.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [16:02:14] Je vous remercie.

18 Nous mettons un terme à ce témoignage maintenant et nous reprendrons cette

19 audience à 9 h 30 demain.

20 M. L'HUISSIER : [16:02:27] Veuillez vous lever.

21 *(L'audience est levée à 16 h 02)*